

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 juin 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Le 18 mai dernier commençait la première phase d'une opération de dépistage des employés asymptomatiques des installations hébergeant des clientèles particulièrement vulnérables à la COVID-19. Cette intervention nous permettra d'obtenir un portrait d'ensemble de la situation épidémiologique, d'intervenir de façon ciblée auprès des milieux où l'incidence de la maladie est plus importante et de déterminer la nécessité de répéter le dépistage dans certaines installations.

Nous vous transmettons donc, par la présente, des instructions portant sur la poursuite de cette opération, ainsi que sur votre contribution à une étude épidémiologique connexe à celle-ci.

Poursuite de l'opération

Nous attendons de votre part, pour le vendredi 12 juin 2020, une liste des installations pour lesquelles le dépistage sera réalisé avant le mois de juillet. Durant cette période, devront être couverts en priorité :

... 2

- les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) où le dépistage n'aurait pas été complété dans la première phase;
- les ressources intermédiaires et de type familial du programme-services de soutien à l'autonomie des personnes âgées et celles où vivent des personnes ayant des vulnérabilités à la COVID-19;
- les résidences pour personnes âgées avec unité de soins ou unité prothétique;
- les centres de détention;
- les unités psychiatriques en centre hospitalier;
- les ressources à assistance continue, les internats et les foyers de groupe en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
- les communautés religieuses.

Les milieux suivants devront aussi procéder au dépistage de leurs employés avant juillet : Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel, l'Hôpital Marie-Clarac, l'Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (Capitale-Nationale), l'Hôpital de réadaptation Villa Medica, l'Unité de réadaptation respiratoire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, l'URFI de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et l'URFI Marie-Enfant du Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine.

Un fichier GESTRED sera transmis aux établissements pour rapporter au ministère de la Santé et des Services sociaux l'évolution des dépistages et les résultats obtenus dans chaque installation. Pour les milieux hors des centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements devront être en soutien pour le dépistage et le suivi des résultats.

Un document présentant certains paramètres de l'opération est placé en annexe de cette lettre.

Étude épidémiologique

À la faveur de cette opération de dépistage, nous souhaitons tenir une étude sur certains facteurs ayant pu influencer le risque de contracter l'infection chez ces travailleurs. Ces informations permettront une meilleure prise de décision pour la phase actuelle de l'épidémie et pour une éventuelle deuxième vague épidémique.

Cette étude sera menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). À cet effet, nous aurons besoin que vous nous transmettiez les noms, prénoms et numéros de téléphone de chacun des employés ayant obtenu un résultat positif à ce dépistage et que vous appariez, pour chaque cas positif, deux employés de la même installation dont le résultat a été négatif.

Les informations doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante : gaston.deserres@inspq.qc.ca. Un fichier GESTRED vous sera fourni à cette fin.

Notez que cette demande vaut aussi pour les travailleurs des CHSLD qui ont été dépistés dans les dernières semaines.

Ces informations nous permettront de réaliser l'enquête épidémiologique du directeur national de santé publique (DNSP) que nous avons confiée par mandat à l'INSPQ. En raison de l'urgence sanitaire, le DNSP peut : « ordonner à toute personne, ministère ou organisme de lui communiquer ou de lui donner accès immédiatement à tout document ou à tout renseignement en sa possession, même s'il s'agit d'un renseignement personnel, d'un document ou d'un renseignement confidentiel ».

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

- p. j. Directives
- c. c. M^{me} Nicole Damestoy, INSPQ
M. Gaston De Serres, INSPQ
Membres du CODIR, MSSS
PDGA des établissements publics du RSSS
Sécurité civile, MSSS

N/Réf. : 20-MS-03823-99